

DETEC
Monsieur Albert Röstli
Conseiller fédéral
Palais fédéral
Berne

Courriel : finanzierung@bav.admin.ch

Berne, le 15 octobre 2024

Consultation : crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026-2028

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026-2028.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, reprend ici pour l'essentiel la prise de position de son affilié transfair qui est un partenaire social reconnu de la branche des transports publics. Comme transfair, Travail.Suisse approuve sur le fond le crédit d'engagement mais demande un crédit un peu plus élevé pour mieux prendre en considération les besoins et demandes des entreprises de transport et les incertitudes géopolitiques qui pourraient entraîner un taux d'inflation un peu plus élevé que ce qui est prévu dans le projet.

Art. 1

Le transport régional de voyageurs (TRV) est une composante élémentaire du service public suisse et un pilier important du bon fonctionnement des transports publics en Suisse. L'offre des TRV croît depuis des années en même temps que la demande d'une population croissante.

Selon la proposition du Conseil fédéral, les prestations de TRV pour la période 2026-2028 doivent être indemnisées par un crédit d'engagement d'un montant de 3'496 millions de francs. Travail.Suisse reconnaît que l'analyse de l'OFT sur les besoins financiers supplémentaires a été effectuée de manière objective et compréhensible. Néanmoins, la proposition du Conseil fédéral est inférieure de 9% aux estimations basées sur les besoins des entreprises de transport (ET), qui se situent à 3'849 millions de francs.

Du point de vue de Travail.Suisse, les besoins des entreprises de transport doivent être pris très au sérieux. Les moyens sont nécessaires pour tenir compte de l'extension déjà planifiée d'une offre de haute qualité. Cela implique des commandes importantes de matériel roulant. Les ressources en personnel (attractivité, conditions de travail) ainsi que le développement des éléments de sécurité pour les voyageurs et le personnel constituent également des facteurs de coûts importants. Travail.Suisse n'est pas d'accord avec l'affirmation du rapport explicatif selon laquelle les effets négatifs de la pandémie de coronavirus pour le TRV ont été traités et digérés. Le potentiel d'économie et de priorisation selon le rapport est également trop ambitieux. Sur la base de ces réflexions, Travail.Suisse estime que le crédit d'engagement proposé par le Conseil fédéral est effectivement trop juste et qu'il entraînerait une pression supplémentaire pour réaliser des

économies dans le système. Cela aurait potentiellement des conséquences négatives sur la politique du personnel.

Travail.Suisse recommande un crédit d'engagement selon les besoins des entreprises de transports d'un montant de 3'849 millions de francs.

Art. 2

Les hypothèses de renchérissement sur lesquelles se fonde le crédit d'engagement s'élèvent à 1,5 % en 2024, 1,1 % en 2025 et 1 % à partir de 2026. Cela correspond aux prévisions provisoires du SECO. En raison de la situation géopolitique actuellement très instable, il est toutefois plus judicieux, d'accorder une certaine marge de manœuvre aux hypothèses de renchérissement. Une hausse soudaine du renchérissement est toujours possible et devrait être budgétisée de manière préventive.

Travail.Suisse recommande des hypothèses de renchérissement de 1,5 pour cent, qui font également partie du montant plus élevé du crédit.

En vous remerciant de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Travail.Suisse



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique